

Séance du Conseil de Ville
du 27 janvier 2025, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 01 / 2025

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 08 du 25 novembre 2024, n° 09 du 9 décembre 2024 et n°10 du 16 décembre 2024
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Développement de la motion 5.13/24 – « Ne pas laisser se désincarner la démocratie », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/CHA)
7. Développement de la motion 5.14/24 – « Delémont ville solidaire : accueillir des réfugié-es de Palestine », PSD-JSJ, M. Colin Vollmer (MPE/CSJL)
8. Développement de la motion modifiée 5.12/24 – « Système qualité et certification de l'administration communale », PSD-JSJ, M. Maël Bourquard (MPE/CHA)
9. Développement du postulat 4.03/24 – « La sécurité, parlons-en ! », Le Centre, Mme Sandra Hauser (UETP/CSE/CSJL)
10. Développement du postulat 4.04/24 – « Route du Vorbourg, au secours ! », PSD-JSJ, M. Maël Bourquard (UETP/POL)
11. Rapport de réalisation de la motion interpartis 5.15/23 – « Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi », Le Centre, Mme Lisiane Poupon-Brêchet (MPE/UETP/CSE)
12. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Michel Rion, président, ouvre sa première séance et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau ainsi que ses meilleurs vœux pour l'année 2025. Il demande au Législatif de prendre acte du courrier que le Conseil communal a envoyé au Bureau. L'objet de cette lettre, a déjà été traité de façon appropriée par le président 2024 et M. Rion considère le cas clos. Il fait un rappel général au règlement qui prévoit à son article 28 que l'orateur doit s'en tenir à l'objet des discussions et qu'il s'expose à un rappel à l'ordre, au retrait de la parole, voire à l'exclusion de la séance s'il ne respecte pas les convenances parlementaires. Pour le groupe PLR et PVL, suite à la démission de M. Pascal Faivre, Mme Christine Domont devient titulaire et M. Nicolas Kocher accède à la suppléance.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présent·e·s

Mme, M., **Rion Michel**, président, **Maître-Schindelholz Suzanne**, 1er vice-président (suppléance), **Chiffelle Lachat Noémie**, 2e vice-présidente, **Frein Patrick**, scrutateur 1, **Meury Pierre Xavier**, scrutateur 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Ali Jordan**, **Bättig Dominique**, **Berret Ignace**, **Beuret Serge**, **Bourquard Maël**, **Brulhart Pierre**, **Bugnon Dominique**, **Chevrey Sophie**, **Claude Steve**, **Comment Patrick**, **Domont Christine**, **Domont Pascal**, **Etter Marie-Anne**, **Frossard Gaëlle**, **Günter Christophe**, **Hauser Sandra**, **Jardin Florine**, **Kaiser Alexandre**, **Kamber Thierry**, **Kazi Asad-Uz-Zaman**, **Kerkour Khelaf**, **Lovis Jean-François**, **Petermann Céline**, **Riat Jacques**, **Ribaud Marc**, **Robert-Charrue Linder Céline**, **Rohner Magali**, **Schumacher Sarah**, **Studer Laurence**, **Suvat Mehmet**, **Vollmer Colin**, **Wade Aliou**, **Weissbrodt Matthieu**, **Woudman Mélane**

Excusé-e-s : Mme, M., **Battilotti Florian**, **Blaser Céline**, **Diallo Rottet Baïlo-Hawa**, **Paratte Julien**, **Poupon Brêchet Lisiane**, **Schindelholz Tania**

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Philippe **Hammel**

3. PV N° 08 DU 25 NOVEMBRE 2024, N° 09 DU 9 DÉCEMBRE 2024 ET N°10 DU 16 DÉCEMBRE 2024

Les procès-verbaux des 25 novembre, 9 et 16 décembre 2024 sont acceptés à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pascal Domont, PLR et PVL, constate que la sécurité à la Gare de Delémont reste préoccupante. Son groupe a déjà signalé des agressions et des vols, mais la réponse officielle a minimisé la gravité de la situation, évoquant que des contrôles étaient mis en place et que la pose de caméras était difficile. En finalité une motion, transformée en postulat, avait été déposée. Aujourd'hui, le personnel de nettoyage des CFF redoute chaque intervention en raison de l'augmentation des agressions verbales et du manque de respect pour la propreté. Certains employés envisagent de demander un accompagnement systématique par crainte pour leur sécurité. Cette situation ternit l'image de Delémont. Dans quelle mesure la Commune peut-elle intervenir ? Installation de caméras, amélioration de l'éclairage, renforcement des rondes de surveillance ? Qui est responsable, la Commune ou les CFF ? Quelles autres solutions envisager ?

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'il s'agit de prendre contact avec les CFF afin qu'ils puissent faire part de leurs doléances. A titre personnel, il n'a pas les mêmes retours, il est néanmoins important que le personnel relaye ses plaintes à sa hiérarchie et que la Municipalité, par l'intermédiaire de son Service de police, en soit informée pour évaluer les mesures possibles. Concernant les infrastructures, les modifications relèvent des CFF. Pour la vidéosurveillance, un règlement à ce sujet sera prochainement débattu au Conseil de Ville, notamment pour envisager l'extension au secteur de la gare. Enfin, il convient d'examiner les règlements municipaux afin d'identifier d'éventuels ajustements pour améliorer la situation.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, Le Centre, constate dans un article paru dans le *Quotidien jurassien*, qu'un legs de terrain permettra à la Ville de réduire sa dette. La valeur officielle du terrain concerné, situé en zone à bâtir non viabilisée, est estimée à environ 1,3 million de francs. Ce don inespéré aidera la Ville à alléger son bilan comptable de fin 2023, faisant passer sa dette de 4,8 millions à 3,5 millions de francs grâce à une réévaluation de son patrimoine financier. Toutefois, une question subsiste : en quoi consiste précisément ce "trapèze comptable" et comment ce montant contribuera-t-il réellement à éponger la dette ? En hommage et remerciement au donateur, il estime que la Ville pourrait aussi envisager de donner son nom de Gygax à une ruelle.

M. Damien Chappuis, maire, répond qu'effectivement, ce legs est le bienvenu pour la Municipalité. Elle en était informée depuis un certain temps, mais des considérations juridiques ont empêché une annonce plus précoce, d'où la communication via le *Quotidien Jurassien*. La Commission de gestion et de vérification des comptes ainsi que la Commission des finances avaient déjà pris connaissance de ces informations. Le montant de 1,3 million de francs correspond à la valeur officielle du terrain, fixé à 250 francs le mètre carré, bien que sa valeur réelle soit en pratique plus élevée. Cet élément est intégré à la planification financière de la Ville pour résorber son découvert au bilan d'ici au 31 décembre 2027. Ainsi, cela ne modifie en rien les chiffres annoncés ni la planification financière en cours. D'un point de vue comptable, ce bien étant réintégré au patrimoine financier municipal, il contribue à réduire la dette d'environ 1,3 million de francs, ce qui constitue une bonne nouvelle pour la Municipalité. Par ailleurs, le Service UETP étudie actuellement les possibilités de développement de cette parcelle dans l'intérêt de Delémont.

M. Khelaf Kerkour, Le Centre, est satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, émet une hypothèse : une possible augmentation de la quotité d'impôt, justifiée par des prévisions fiscales catastrophiques émanant du Canton. Pourtant, deux bonnes nouvelles émergent. D'abord, la Banque nationale suisse (BNS) annonce une redistribution d'argent au Canton, ce qui pourrait modifier la répartition des charges entre la Ville et le Canton. Ensuite, l'héritage d'un terrain précieux, connu avant le vote du budget. Théoriquement, ces apports devraient éviter une hausse des impôts. Il interroge alors le Conseil communal : que fera-t-il si les prévisions alarmistes ne se réalisent pas, comme cela s'est déjà produit par le passé ? Les finances s'amélioreront, mais une hausse de la quotité d'impôt restera-t-elle en place ?

M. Damien Chappuis, maire, indique que les nouvelles reçues ne changeront rien. La première thématique, l'or de la BNS, représente environ 16,8 millions de francs, ce qui est une bonne nouvelle pour le Canton, mais aucun franc ne reviendra à la Commune de Delémont, ni aux autres communes jurassiennes. Pour changer cela, un travail commun avec les autres communes est nécessaire afin de revoir la clé de répartition. Concernant le legs, il était déjà prévu dans la planification financière de la Municipalité, planification prévoyant également une augmentation des impôts, nécessaire pour atteindre les objectifs actuels et futurs et garantir les prestations offertes à la population de Delémont à long terme.

M. Dominique Bättig, UDC, n'est pas satisfait.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, relève que chacun peut parquer son véhicule en Vieille Ville moyennant paiement à l'horodateur, mais une seule fois par jour. Le système actuel empêche donc de revenir dans l'après-midi après avoir utilisé la place le matin. Il est normal de ne pas pouvoir recharger un horodateur immédiatement après 1h30, mais il n'est pas normal d'être empêché de déplacer son véhicule plus tard dans la journée. Les autorités s'étonnent des fermetures des petits commerces et la police locale trouve ce système particulier. Il demande si cette situation est due à une mauvaise programmation des horodateurs ou à une décision des autorités ?

M. Damien Chappuis, maire, répond que ces informations sont partiellement erronées. La Vieille Ville de Delémont, comme une quinzaine d'autres secteurs de la Ville, fonctionne sous un régime particulier. Dans ce secteur, il est possible de stationner une heure et demie par demi-journée. Par exemple, si l'on arrive à 8h30, on peut stationner jusqu'à 10h, mais il est interdit de recharger le parcmètre pour rester jusqu'à midi, et le véhicule doit être déplacé. L'après-midi, il est possible de revenir à 15h et de bénéficier d'une nouvelle heure et demie de stationnement. Il est aussi possible d'utiliser d'autres secteurs proches, comme la place Monsieur, la place de la Foire ou le parking de l'Etang, où le temps de stationnement peut atteindre trois heures, mais ces zones ne sont pas cumulables avec la Vieille Ville. En résumé, il est possible de stationner deux fois par jour dans cette zone, avec un maximum d'une heure et demie à chaque fois.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, est partiellement satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DÉCISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :

- Mme DOGAN Fadime
- M. HASKAJ Mergim
- Mme PEREZ STPICZYNSKA Sofia
- M. THAYAPARAN Saipriyan
- Mme YILMAZ Berfin

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/24 – « NE PAS LAISSER SE DÉSINCARNER LA DÉMOCRATIE », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (MPE/CHA)

[Préavis négatif du Conseil communal]

M. Dominique Bättig, UDC, pense que la démocratie implique de lutter et de suivre une certaine ligne. Pour l'UDC, cela inclut l'importance de la démocratie directe, de la pratique et de la solennité du vote. Il craint une désincarnation et une dématérialisation du processus démocratique, estimant que voter en personne favorise l'engagement par rapport au vote à domicile ou électronique. Sa prise de parole a été motivée par le faible taux de participation lors des votations du 22 septembre et par la décision du Conseil communal de réduire le nombre de bureaux de vote, ce qu'il juge dangereux. Selon lui, le vote par correspondance augmente le risque de fraude et le vote électronique aggravera cette tendance. Il redoute un avenir où les décisions politiques seraient prises par de simples sondages en ligne. Par cette motion, il souhaite encourager le Conseil communal à rendre le vote en présentiel plus attractif, notamment en lui redonnant une dimension conviviale et solennelle. Il propose d'organiser des animations, éventuellement prises en charge par les partis, pour inciter les citoyens à se déplacer. Il souligne aussi l'importance du contrôle de l'identité, plus fiable en présentiel.

DÉCISION : la motion 5.13/24 – « Ne pas laisser se désincarner la démocratie », est refusée par 34 voix contre 2, il y a 4 abstentions.

7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/24 – « DELÉMONT VILLE SOLIDAIRE : ACCUEILLIR DES RÉFUGIÉ-ES DE PALESTINE », PSD-JSJ, M. COLIN VOLLMER (MPE/CSJL)

[Préavis négatif du Conseil communal]

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, indique que depuis le début de l'offensive israélienne sur la bande de Gaza, le nombre réel de personnes tuées par l'armée israélienne s'élèverait à environ 200'000, selon les chiffres publiés, notamment par la RTS. Cela représente environ 16'000 fois la population de Delémont. Face à cette réalité et au risque de génocide avéré, soulevé par la Cour internationale de justice, chaque action, chaque dénonciation, chaque avancée, même minime, compte face à l'inaction d'autres. Certaines villes et cantons ont déjà entrepris des actions dans le cadre de cet effort international. Par exemple, Genève a versé 500'000 francs à l'UNWRA, ou le canton de Fribourg par son Grand conseil qui a investigué sur les liens qu'entretient l'université de Fribourg avec différentes universités israéliennes quant au développement d'armes, notamment ou de programmes militaires. La communauté internationale condamne régulièrement la politique de colonisation et d'apartheid menée en Israël contre les populations non juives. Selon M. Vollmer, Delémont doit s'exprimer, en raison de son histoire et de sa place dans un pays dépositaire des Conventions de Genève. Elle doit dénoncer les violations des droits humains qui se produisent quotidiennement, voire à chaque instant, et ne pas rester silencieuse face à l'horreur vécue par la population de Gaza. Malgré le cessez-le-feu récent, la situation demeure catastrophique : au moins 60 % des bâtiments de Gaza ont été détruits, 95 % des écoles sont hors d'usage, et presque tous les hôpitaux sont inutilisables, laissant les blessés sans soins adéquats. Certes, une motion à Delémont ne mettra pas fin à un conflit qui dure depuis près d'un siècle. Cependant, voter cette motion et exprimer à la Confédération et au Canton la disponibilité d'accueillir des réfugiés constitue un acte concret. Un simple courrier recommandé peut signaler cette volonté d'offrir un avenir à celles et ceux qui ont réussi à fuir cet enfer, plutôt que de les laisser vivre dans la peur constante de voir leur famille disparaître sous les gravats. Gravats résultant de bombes larguées sur des civils, contenant, entre autres, des composants fabriqués en Suisse. Il invite donc à adopter cette motion.

M. Dominique Bättig, UDC, est aussi indigné et trouve que cette politique est scandaleuse. Il comprend la détresse des réfugiés, mais s'interroge sur la pertinence du rôle de son pays et de sa ville dans le service d'une puissance militaire coloniale. Est-ce vraiment leur mission de faciliter l'expulsion de Palestiniens ? À son avis, ce sont les casseurs qui doivent assumer les dégâts de cette politique. Il rappelle que, depuis la création de l'État d'Israël, les Palestiniens contraints à l'exil, notamment à Gaza, n'ont jamais obtenu un droit au retour. Ainsi, faciliter leur déplacement reviendrait à les empêcher de revenir chez eux. Pour ces raisons, il refuse de soutenir ce texte.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, rappelle que depuis des décennies, le conflit israélo-palestinien fait rage. Avec les élections législatives de 2022 en Israël, les tensions se sont exacerbées, notamment avec les attaques du Hamas en octobre 2023. Ainsi, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis des deux côtés. Au vu de l'organisation du système d'asile, la marge de manœuvre d'une commune comme Delémont reste extrêmement limitée quant à l'accueil de réfugiés palestiniens et devrait être principalement symbolique. Cependant, en acceptant aujourd'hui la motion, il exprime sa solidarité envers les populations civiles de la bande de Gaza. L'occupation de territoires palestiniens a été estimée illégale par la Cour internationale de justice, principal organe judiciaire des Nations Unies. Le cas échéant, un vote positif favorisera l'éventuelle future intégration de ces personnes.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, indique que son groupe est sensible aux événements tragiques en Palestine et au sort de sa population. Il condamne fermement la guerre et la violence contre ce peuple. Le Conseil communal explique bien les limites des interventions possibles. Elle rappelle que M. Vollmer, dans une précédente séance, alarmait aussi sur le sort des personnes en difficulté à Delémont. Elle-même fréquente des personnes ayant contribué toute leur existence à la vie sociale et économique de la Ville et qui aujourd'hui survivent à peine de leurs revenus. Elle invite donc d'abord à soutenir la population locale tout en restant solidaire des peuples démunis et appelle à suivre le préavis du Conseil communal en refusant cette motion.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, remarque que le peuple jurassien est réputé pour sa générosité et son sens de l'accueil. Refuser la motion pourrait laisser penser le contraire et suggérer une insensibilité face à la détresse de la population de Gaza. Pourtant, son groupe la refusera, car la gestion de l'asile relève d'une responsabilité partagée entre la Confédération et les cantons. Ce domaine, régi par une loi complexe, garantit l'équité entre migrants et cantons, ces derniers assumant la charge de l'accueil des demandeurs d'asile. Pour le Jura, cela représente 0,84 % des demandes. Ni cantons ni communes ne peuvent privilégier une nationalité, ce qui est légitime. Le Canton délègue cette mission à l'AJAM, qui œuvre pour un accueil digne des personnes en quête de protection. Cette association sollicite régulièrement les communes pour des aides et des lieux d'hébergement, avec 17 sites actuellement en activité, dont plusieurs à Delémont. Elle

regrette la forme de cette intervention, qu'elle doit rejeter, malgré toute la compassion éprouvée pour les populations en guerre.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, rappelle que par le hasard du calendrier, le 27 janvier 2025 commémore les 80 ans de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, et de nombreuses communes de Suisse seront illuminées. Il suppose que M. Vollmer connaît les tâches de la Confédération, du SEM et des cantons en matière de répartition des réfugiés et autres migrants. Comment songe-t-il accueillir dignement ces réfugiés dans une ville comme Delémont sans le sou ? Même si l'idée de porter secours à la détresse du monde est chère à la Suisse et aussi à la Commune de Delémont, sa motion unilatérale par rapport au conflit à Gaza pose un problème car elle oppose le bien au mal. Ne pas la soutenir, c'est se ranger dans le clan du gouvernement d'extrême droite d'Israël. A son sens, c'est politiquement vicieux et dangereux. Il accuse M. Vollmer d'opportunisme, rappelant qu'il travaille pour le Parti socialiste suisse et laissant entendre que cette motion sert davantage ses ambitions personnelles que l'intérêt de la Commune. Il questionne ses véritables motivations, insinuant que son objectif principal est de marquer des points au sein des instances fédérales de son parti plutôt que de proposer une solution réaliste et applicable. Jean-Daniel Ruch, ancien ambassadeur suisse en Israël, dont il admire les positions, a très bien expliqué dans une séance publique récente le caractère pervers du gouvernement israélien. Selon M. Meury, en acceptant la motion, on est pro-palestinien. En la refusant, on serait pro-israélien, donc du côté des fascistes. En définitive, pour éviter le piège, il s'abstiendra lors du vote final.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, affirme qu'il n'a pas tenu les propos qu'on lui attribue et insiste sur le fait qu'il n'a pas écrit que le gouvernement israélien est fasciste. Il reconnaît que Benjamin Netanyahu est d'extrême droite mais souligne qu'il a été élu démocratiquement. Il défend l'idée que l'aide aux personnes en détresse à l'étranger ne doit pas s'opposer au soutien des plus démunis en Suisse. Il affirme que son engagement en faveur des personnes dans le besoin est indéniable et appelle à une volonté politique forte pour améliorer la situation locale. Il plaide également pour l'accueil de réfugiés en Suisse, en respectant les quotas établis, et rappelle les conditions extrêmes de leur migration. Il évoque des précédents, comme l'accueil des Ouïghours, pour illustrer la faisabilité de tels projets. Enfin, il rejette les accusations d'opportunisme et explique que son action découle d'une profonde indignation face aux souffrances observées dans les médias.

M. Damien Chappuis, maire, indique avoir déjà exprimé sa position sur le fond, mais souhaite s'attarder sur la forme. En effet, M. Vollmer a raison : plusieurs mois se sont écoulés entre le dépôt et l'examen de cette intervention, et l'actualité peut évoluer. Lorsqu'un Législatif souhaite adresser des revendications aux autorités supérieures, comme le canton ou la Confédération, il serait préférable d'utiliser la résolution, qui peut être déposée et traitée le même jour en séance plénière. Si une résolution est acceptée, c'est le Législatif qui s'adresse à l'autorité supérieure, et non l'Exécutif. Ainsi, en cas d'acceptation de cette motion, le Conseil communal recevrait un rôle qu'il peut déjà assumer de lui-même s'il souhaite écrire à la Confédération, au canton ou à d'autres institutions. C'est pourquoi il aurait été plus pertinent d'utiliser la résolution, et pour cette raison, il propose de refuser la motion.

DÉCISION : la motion 5.14/24 – « Delémont ville solidaire : accueillir des réfugié-es de Palestine » est acceptée par 22 voix contre 15, il y a 3 abstentions.

8. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION MODIFIÉE 5.12/24 – « SYSTÈME QUALITÉ ET CERTIFICATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE », PSD-JSJ, M. MAËL BOURQUARD (MPE/CHA)**

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, salue la transparence du Conseil communal sur l'assurance qualité, qui peut être mise au service des finances. Il souligne cependant que, depuis 2021, un système de contrôle interne existe mais n'est pas appliqué. Du travail a été fait, d'autres priorités ont été mises en avant, mais il estime qu'il est temps de se donner les moyens nécessaires, notamment par la mise en place de ce système, afin d'obtenir des indicateurs financiers pertinents pour de bonnes décisions. Une réalisation est prévue dans les deux prochaines années, et il invite l'Exécutif à en faire une priorité. Il rappelle que des systèmes de contrôle interne existent déjà au sein des SID depuis plusieurs années et juge nécessaire d'en instaurer également pour les services non autofinancés. Enfin, il pose une question sur la position de la fiduciaire mandatée chaque année concernant l'absence de mise en place de ce système de contrôle qualité.

M. Damien Chappuis, maire, ajoute deux éléments nouveaux par rapport à son intervention, sans revenir sur l'acceptation et la recommandation de cette motion. Il prend note de le faire rapidement au niveau du service financier afin d'en tirer les enseignements et d'évaluer les actions possibles ailleurs. Concernant la deuxième interrogation, la fiduciaire, qui contrôle les comptes et les transmet à la Commission de gestion et de vérification des comptes depuis plusieurs exercices, recommande au Service financier de mettre en place un système de contrôle interne. Il précise que ces remarques figurent dans le rapport disponible lors de la transmission des comptes à la CGVC.

Mme Mélane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe comprend l'importance du pilotage et de la gouvernance de l'Administration. Il reconnaît que la multiplication et la complexité croissante des

dossiers représentent une charge considérable pour le personnel communal et l'Exécutif. Bien qu'un manque de communication ait été constaté en début de législature, Mme Woudman reconnaît désormais une nette amélioration. Le groupe CS-POP et VERT·E·S observe également qu'en plus des charges en augmentation supérieure aux revenus, la dégradation financière est aussi structurelle. Dans ce contexte, le groupe soutiendra la motion modifiée visant à instaurer des processus d'assurance qualité au sein du Service financier, tout en restant attentif aux coûts qu'une éventuelle certification pourrait engendrer. Si cette motion est acceptée, il recommandera au Conseil communal d'évaluer l'application de certains processus internes des Services industriels à d'autres secteurs et d'étendre cette démarche au Service UETP après le Service financier. Enfin, il estime nécessaire de revoir la structure organisationnelle, l'attribution des responsabilités et la hiérarchie, d'autant que l'audit *Compas* souligne une coordination insuffisante entre les services.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, souligne l'importance et les avantages du système de contrôle interne de la Ville. Conçu pour garantir une gestion transparente, efficace et responsable des ressources publiques, ce système repose sur des mécanismes rigoureux de surveillance et d'évaluation. Il assure la transparence en documentant chaque décision et chaque dépense, renforce la responsabilité en exigeant des comptes des responsables municipaux, et il protège les intérêts publics en détectant et prévenant les erreurs. Son groupe estime ce projet prioritaire et soutient la motion.

Mme Laurence Studer, UDC, demande qui va réellement contrôler, comment cela va se faire et ce que cela va coûter. Elle adhère à l'idée, mais s'inquiète du fonctionnement : comment cela va-t-il être mis en place ? Comment le problème sera-t-il pris en charge ? Qui en sera responsable ?

M. Dominique Bättig, UDC, indique que cette motion met le doigt sur un certain nombre de problèmes et de dysfonctions bien visibles. Il demande : « est-ce au moment où le Titanic coule qu'il faut nommer une commission de contrôle de qualité ? Cela semble délicat. Pourquoi pas, finalement ? » Mais il estime que cette Commune a besoin, plutôt qu'une nouvelle procédure bureaucratique, de définir une politique de collaboration intégrant l'opposition à la gestion de la Ville. Tout le monde y gagnerait. Il juge nécessaire plus de transparence, une meilleure sensibilité à l'efficacité, une attitude critique vis-à-vis du clientélisme et de l'attente de la manne ou des bonnes surprises, ainsi qu'un véritable travail politique et une gestion commune. Pour lui, la solution est là, plus que dans une nouvelle procédure administrative. Toutefois, il soutient cette motion.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, répond à Mme Studer qu'un système de contrôle interne repose sur un logiciel informatique permettant d'intégrer divers processus pour surveiller des indicateurs. Dans le domaine financier, il sert à vérifier le respect des budgets et des engagements. Il rappelle que cette mesure a été votée en 2020 avec l'attribution d'un crédit, visant à doter l'Exécutif et les Services d'outils assurant un suivi chiffré du respect des contraintes budgétaires et des investissements.

DÉCISION : la motion 5.12/24 – « **Système qualité et certification de l'administration communale** » est acceptée par 38 voix, il y a 2 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/24 – « LA SÉCURITÉ, PARLONS-EN ! », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER (UETP/CSE/CSJL)

[Préavis positif du Conseil communal]

Mme Sandra Hauser, Le Centre, rappelle que les abords des établissements scolaires et des structures d'accueil extra-familiales sont des zones où la sécurité des enfants doit primer. Ces lieux voient des allées et venues quotidiennes d'enfants, de parents et de véhicules. Cela comporte des risques en raison du comportement imprévisible des plus jeunes et des stationnements parfois dangereux des parents. Bien que des efforts aient déjà été entrepris, comme le démontre le rapport de réalisation de la motion interpartis 5.15/23, certains établissements restent exposés à des dangers importants, comme par exemple l'école des Moissons. Le comportement des enfants peut être imprévisible et cela nécessite une vigilance accrue et des aménagements adaptés pour prévenir des accidents. Son postulat propose une démarche proactive et globale pour recenser les risques, pour permettre de prioriser et d'optimiser les actions à entreprendre afin de garantir la sécurité des enfants de la Ville.

M. Aliou Wade, PSD-JSJ, indique que son groupe partage les soucis quant à la sécurité aux abords des écoles et d'autres bâtiments accueillant des enfants de tout âge et soutient le postulat.

DÉCISION : le postulat 4.03/24 – « **La sécurité, parlons-en !** », est accepté par 39 voix contre 1.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/24 – « ROUTE DU VORBOURG, AU SECOURS ! », PSD-JSJ, M. MAËL BOURQUARD (UETP/POL)

[Préavis positif du Conseil communal]

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, réagit à certains aspects du message, dont l'existence d'une ancienne motion, toujours en attente de réalisation, demandant de mettre en place des zones 20 et 30 km/heure en Ville de

Delémont. Le nombre d'interventions déposées au sujet de la sécurité routière démontre une réelle attente de la part du Législatif. Il constate que l'Exécutif reconnaît l'inadéquation de la situation actuelle en raison d'un trafic excessif et relate que le réaménagement de la rue du Vieux-Château visant à réorienter la circulation vers une voie adaptée a été stoppé en raison de la complexité du dossier. Une tentative passée de fermeture de la route au rond-point de la rue des Labours avait entraîné une pétition et un retrait du Conseil communal. Toute modification du trafic étant délicate, une reprise du dossier s'impose, nécessitant une communication efficace avec la population riveraine. Cette dernière subit nuisances sonores et insécurité croissante, aggravées par la vitesse excessive, la largeur réduite de la route et l'augmentation des SUV. M. Bourquard salue l'acceptation du postulat par le Conseil communal mais souligne l'importance d'examiner toutes les options, y compris des mesures plus drastiques : coupure de la route avec des blocs en calcaire jurassien, dos d'âne ou radar fixe. Une réflexion approfondie est indispensable pour modérer efficacement le trafic.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, confirme que la route du Vorbourg est dangereuse. Étroite, avec un petit trottoir, des virages et des conducteurs ne respectant pas la vitesse, elle présente tous les risques. Le postulat demande une révision de la circulation sur ce tronçon, laissant aux spécialistes le soin de déterminer la meilleure régulation : limitation à 30 km/h, sens unique ou bordier autorisé. L'objectif est une route sécurisée. L'étude demandée concerne la partie inférieure, du Marché-aux-chevaux au rond-point de la rue du Vieux-Château, mais elle estime qu'il serait souhaitable de l'étendre pour sécuriser l'accès piétonnier allant du Restaurant du Mexique à la Chapelle. Ce chemin, attrait touristique majeur et point de rencontre de la Route de Saint-Jacques-de-Compostelle, mérite une attention particulière. La collaboration avec la Bourgeoisie, propriétaire du secteur, est nécessaire, mais ne devrait pas être un obstacle insurmontable dans l'intérêt de la Ville.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, reconnaît que la route du Vorbourg a déjà bénéficié de quelques améliorations, notamment pour sécuriser les passages piétons, mais cela reste insuffisant. Il souligne les difficultés de circulation, que ce soit pour les piétons avec poussettes sur le trottoir du Marché Montcroix ou pour les cyclistes dépassés par les voitures en montée. Conscient que la patience n'est pas toujours la première vertu des automobilistes, il estime néanmoins que certaines situations frisent l'illégalité. Il soutient les arguments de M. Bourquard pour examiner l'ensemble des propositions du postulat, et pas seulement la limitation à 30 km/h. Un dispositif de ralentissement ayant fait ses preuves par le passé, son groupe soutiendra le postulat.

DÉCISION : le postulat 4.04/24 – « Route du Vorbourg, au secours ! » est accepté par 36 voix contre 2, il y a 2 abstentions.

11. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION INTERPARTIS 5.15/23 – « SÉCURITÉ DES ÉCOLIÈRES/ÉCOLIERS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU RIGHI », LE CENTRE, MME LISIANE POUPON-BRÉCHET (MPE/UETP/CSE)

La parole n'est pas demandée.

12. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- motion interpartis 5.01/25 « Réorganisation structurelle de l'administration communale », M. Patrick Frein, Le Centre
- motion 5.02/25 « Mais dites-nous, où vont nos impôts? », M. Ignace Berret, PCSI
- postulat 4.01/25 « Nombre d'EPT à réduire et efficience de fonctionnement des postes à temps partiel», M. Dominique Bättig, UDC
- question écrite 2.01/25 « Plan directeur communal pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Allo, où en est-on ? », Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S
- question écrite 2.02/25 « Colonie du Creux-des-Biches: des précisions s'il vous plaît », M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL
- question écrite 2.03/25 « Prévention du harcèlement sexuel et professionnel : où en est-on?», M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S
- question écrite 2.04/25 « Police: Quelle sécurité sur le territoire communal?», M. Mérané Woudman, CS-POP et VERT·E·S

La séance est levée à 20h10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt